

ENSEMBLE POUR UN TOGO PROSPERE !

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE

I - 21 MESURES D'URGENCE POUR RAMENER LA CONFIANCE, FAIRE SORTIR DE L'INDIGENCE DE LA MAJORITE DES TOGOLAIS

II - PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE ET DE DEVELOPPEMENT DU TOGO

- II.1. Assainissement des finances publiques
- II.2. Bonne gouvernance et lutte contre la corruption
- II.3. La lutte contre les trafics de stupéfiants et le blanchiment d'argent
- II.4. Relance de l'agriculture
- II.5. Relance de l'éducation
 - II.5.1. L'enseignement général
 - II.5.2. La formation professionnelle
- II.6. La Santé, priorité des priorités du nouveau gouvernement
 - II.6.1. La prévention
 - II.6.2. Accueil, prise en charge et traitement

III - LES INFRASTRUCTURES DE BASE

IV - PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET RENFORCEMENT DU PARTENARIAT PUBLIC - PRIVE EN VUE DE LA CREATION D'EMPLOIS POUR RESORBER LE CHOMAGE

V - LES REFORMES ADMINISTRATIVES, INSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES

- V.1. Pour une administration performante
- V.2. De la réforme des institutions
- V.3. Respect de tous les courants de pensée
- V.4. Appliquer dans tous ses aspects la loi de décentralisation
- V.5. Renforcer les capacités du parlement togolais
- V.6. Renforcer la liberté de la presse et la liberté d'expression

VI - DE LA RECONCILIATION NATIONALE A LA REHABILITATION DE NOTRE HISTOIRE COMMUNE

VII - DEFINIR UNE VERITABLE POLITIQUE CULTURELLE

VIII - UNE DIPLOMATIE OFFENSIVE ET UNE ARMEE REPUBLICAINE POUR LE RAYONNEMENT DU TOGO

- VIII.1. Pratiquer au plan international, une politique de relations fondées sur le respect et l'intérêt mutuel, prenant en compte la multipolarité de notre monde actuel, telle est la vision d'OBUTS.

ENSEMBLE POUR UN TOGO PROSPERE !

VIII.2. Une armée républicaine au service de la nation

IX. LES DROITS DE L'HOMME AU CŒUR DE L'ACTION POLITIQUE

CONCLUSION

Préambule

Depuis notre indépendance le 27 avril 1960 jusqu'à ce jour, notre pays est confronté à une crise éthique qui ne cesse de s'aggraver. Cette crise devenue par la suite identitaire et managériale, est devenue encore plus complexe suite au décès du Président Eyadéma, et l'élection présidentielle d'avril 2005 marquée par les sanglants événements. Cette crise atteint aujourd'hui son paroxysme. La dictature militaire qui régentait notre pays depuis 1967 a depuis fort longtemps montré ses limites. Le régime actuel est dans l'impasse, et, par son imposture et son mépris avéré des Lois de la République, s'est totalement disqualifié pour sortir le Togo de l'ornière. Son bilan se révèle plus que catastrophique comme l'attestent les divers indicateurs de développement.

La pauvreté, l'injustice et l'arbitraire, la confiscation des libertés individuelles et collectives, et surtout l'accaparement des richesses du pays par un groupe d'individus au détriment du bien-être collectif sont sa marque par excellence.

Ainsi, au moment où la majorité des togolais croupit sous le poids de la misère, parvenant à peine à s'offrir un repas par jour, les membres du clan au pouvoir et leurs affidés mènent un train de vie pharaonique qui frise l'arrogance et le mépris pour le peuple qu'ils sont sensés diriger.

Une grande partie de la jeunesse est condamnée soit à l'exil économique ou soit au métier de taxi moto pour survivre. Les statistiques démontrent par exemple qu'environ 20% de la population togolaise, en l'occurrence les jeunes, vivent à l'étranger. Cette jeunesse qui constitue une force dynamique de travail et une importante intelligentsia pourrait apporter une contribution majeure au développement de notre pays, si on avait un environnement démocratique qui permette aux talents de s'exprimer et respecte les droits du peuple.

L'état de délabrement des hôpitaux et des centres de santé, le manque cruel des équipements et des matériels indispensables, les faibles moyens d'accès aux médicaments, doublés de la fuite des cerveaux dans le corps médical font que nos hôpitaux ressemblent plutôt à des antichambres de la mort qu'à des lieux de soins.

ENSEMBLE POUR UN TOGO PROSPERE !

Nonobstant la volonté et la détermination de quelques médecins et agents de santé dévoués, qui bravent les mauvaises conditions de travail et de vie familiale, nos hôpitaux et nos centres de santé n'arrivent pas à remplir convenablement leurs missions.

La malnutrition et la famine affectent plus de 62% des togolais. Les zones rurales sont les plus concernées. 90% de la population de la région des savanes souffre de la pauvreté. Tout, porte à croire que le pouvoir en place œuvre à maintenir cet état de pauvreté afin de rendre les gens vulnérables pour pouvoir les instrumentaliser, les déshumanisant ainsi en violation totale des droits de l'homme.

En matière d'éducation, les programmes scolaires et universitaires ne sont plus adaptés aux exigences de l'environnement actuel de l'économie mondiale. On observe une défaillance de l'Etat au niveau des enseignements primaire et secondaire où le désordre s'est installé. Au niveau de l'enseignement universitaire, le foisonnement des écoles de formation professionnelle, qui devraient pourtant combler l'insuffisance des moyens de l'Etat vient plutôt aggraver la situation de formation au rabais, qui ne donne aucune satisfaction sur le marché de l'emploi. Les infrastructures dans ce domaine sont en état de déliquescence avancé, et obèrent ainsi le niveau de formation des hommes et des femmes qui constitueront le capital humain de nos entreprises et de l'administration dans l'avenir.

Le niveau du chômage n'est pas connu, faute d'études dans le domaine permettant de cerner la situation réelle. Néanmoins, la réalité est que 95 jeunes sur 100, qui sortent des universités ou des écoles professionnelles, sont condamnés au chômage de longue durée. Les initiatives de création d'emplois sont trop rares et la situation socio-économique du pays ne permet plus aux entreprises d'engager les jeunes diplômés, faute de marché où elles peuvent développer leurs activités. Les rares concours de recrutement dans la fonction publique ou dans les forces de sécurité sont plutôt des occasions pour les tenants du pouvoir de gratifier les partisans de leur politique et ne tiennent compte d'aucun critère de mérite ou de compétence réelle et avérée.

Les entreprises privées, qui doivent participer à la création d'emplois et à la résorption du chômage, sont soumises à des mesures draconiennes dictées par l'amateurisme et la cupidité des hommes du pouvoir.

L'état hypothèque les chances de l'initiative privée, par une série de mesures discriminatoires, favoritisme manque de transparence conduisant au favoritisme dans l'attribution des marchés publics, environnement juridique dissuasif ne sécurisant pas les investissements, coûts rédhibitoires des services : énergie, communication, banque...

ENSEMBLE POUR UN TOGO PROSPERE !

Certaines entreprises sont ainsi contraintes à la fermeture, comme en témoignent les exemples de l'hôtel du 2 Février et de Moov Togo.

Les infrastructures routières sont délabrées dans tout le pays au point que les ponts ne peuvent plus résister aux moindres crues. L'exploitation des lignes de chemin a été délaissée rendant le réseau quasiment impraticable. Les autorités ne semblent pas préoccupées par le développement de ce mode de transport qui pourrait rendre notre pays plus compétitif, pour assurer la circulation du trafic de transit vers, ou en provenance du sahel, du fait de sa position stratégique et des conditions privilégiées de l'activité portuaire.

Les carences de l'Etat, son manque de vision en matière de développement, entraînent la déliquescence du tissu social, et le maintien d'une situation d'indigence. La population urbaine se paupérise, et les ruraux, dont le mode de culture artisanal soumis aux aléas climatiques est insuffisant pour assurer leur développement, viennent grossir nos bidonvilles.

Tel est hélas la triste réalité de détresse quotidienne de l'immense majorité des populations de notre pays, contre laquelle l'Organisation pour Bâtir dans l'Union un Togo Solidaire (OBUTS) entend lutter de pied ferme suivant les propositions du présent programme d'action.

Il convient d'engager des actions concrètes qui nous fassent rapidement sortir de la spirale descendante dans laquelle s'engage notre pays, si l'on tient compte du dernier classement DOING BUSINESS 2010, publié par la Banque Mondiale, qui après 5 années de reculs successifs, classe le Togo au 165^e rang mondial, pour ce qui concerne l'amélioration de la gouvernance et la mise en œuvre de réformes économiques, institutionnelles, juridiques ou politiques.

Dans cet objectif, afin d'aider le gouvernement dans la prise de décision, des « **Etats-généraux** » seront immédiatement organisés dans les domaines de « **l'économie, de l'agriculture, de l'éducation et de la santé** ». L'ensemble des acteurs et des opérateurs de chacun de ces secteurs d'activité, sans exclusive ni a priori, seront conviés à participer aux travaux de ces assemblées, dont les résultats finaux seront publiés et serviront de base de travail pour l'action gouvernementale.

I - 21 MESURES D'URGENCE POUR RAMENER LA CONFIANCE, ARRETER L'INDIGENCE DE LA MAJORITE DES TOGOLAIS

ENSEMBLE POUR UN TOGO PROSPERE !

- 1) **Mettre fin** immédiatement la dilapidation des ressources de l'Etat, notamment les recettes, douanières, fiscales, les recettes provenant des sociétés d'Etat, les recettes des produits d'exportation dont le phosphate et le clinker. Des objectifs annuels chiffrés et mesurables seront définis pour chaque unité institutionnelle relevant du secteur public. Une commission technique interministérielle, sera chargée de la normalisation de la comptabilité publique, de suivre à échéance trimestrielle le plan d'action défini, d'identifier les errements, de définir les mesures correctives immédiates et de superviser leur mise en œuvre. Cette nouvelle gouvernance permettra de commencer à dynamiser nos performances économiques et de définir et d'adapter les besoins urgents de financement public.
- 2) **Enrayer** la cherté de la vie pour les togolais, par la diminution et la régulation des coûts des produits de première nécessité, notamment : le carburant et l'énergie, les télécommunications, le ciment, assurer la libéralisation de la commercialisation du gaz butane au niveau des ménages. Ces premières mesures provoqueront à coup sûr l'allègement du coût de revient du panier de la ménagère.
- 3) **Réhabiliter** les centres de santé, les doter d'équipements, de personnel compétent, régulièrement formé, bénéficiant de sessions de remise à niveau. Améliorer la prise en charge des indigents dans toutes nos actions sanitaires. Les femmes se trouvant dans l'obligation d'accoucher par la césarienne seront prises en charge dès lors qu'il est démontré que leur situation financière ne leur permet pas d'accéder à ce type d'intervention.
- 4) **Protéger** notre jeunesse en se donnant les moyens de lutter efficacement contre le trafic des stupéfiants. Le gouvernement marquera immédiatement cette volonté, par un renforcement des capacités des administrations concernées, en créant un « service d'action spécialisé » pour mener à bien cette tâche. En adoptant une démarche similaire, il s'attaquera également à la lutte contre le blanchiment d'argent, qui est très souvent liée à ce trafic, même si la notion de blanchiment concerne un champ d'investigation plus large.
- 5) **Payer** 12 mois de salaire brut à tous les fonctionnaires qui seront admis à la retraite au cours de l'année 2010, au titre de bonification spéciale.

ENSEMBLE POUR UN TOGO PROSPERE !

- 6) **Identifier** les zones à risque d'inondation et prendre des mesures urgentes en matière de réseaux d'assainissement, pour briser la spirale des dégâts désormais collatéraux liés à l'arrivée de chaque saison des pluies.
- 7) **Renforcer** le secteur de la micro-finance en mettant à disposition des organismes de micro-finance reconnus, des fonds pour aider les femmes les plus démunies à améliorer leurs activités génératrices de revenus. Ce projet est prévu pour concerner, au départ, 400 000 femmes sur toute l'étendue du territoire.
- 8) **Généraliser** l'utilisation des produits génériques dans tous les centres de santé, les hôpitaux et les cliniques, de sorte à éradiquer les filières des faux médicaments qui sont de véritables dangers pour la santé.
- 9) **Octroyer** à la veille de la rentrée scolaire, un prêt équivalent à un mois de salaire, remboursable sans intérêt sur une période de 12 mois, à tout fonctionnaire ayant des enfants scolarisés.
- 10) **Libérer** immédiatement et sans conditions tous les détenus politiques.
- 11) **Dissoudre** l'Assemblée Nationale et organiser sans délai de nouvelles élections législatives en vue de mettre en place une nouvelle Assemblée qui reflète les aspirations réelles du peuple et qui mette en œuvre des réformes institutionnelles et constitutionnelles nécessaires pour la stabilité politique du pays. Il sera procédé en toute transparence à un redécoupage des circonscriptions électorales, sur des critères démographiques.
- 12) **Revenir** à la Constitution issue du référendum du 27 septembre 1992, en ouvrant un débat national en vue de son amélioration par voie référendaire.
- 13) **Arrêter** immédiatement la pagaille au niveau de la Fédération Togolaise de Football pour permettre à cette institution de jouer pleinement son rôle de promotion du football, d'aider notre jeunesse à mieux valoriser ses talents sportifs pour le bonheur de tous les Togolais.
- 14) **Revisiter** les nouveaux statuts des Forces Armées et de Sécurité, et les mettre immédiatement en application.
- 15) **Créer** 25 nouveaux arrondissements dans la ville de Lomé pour rapprocher l'administration des populations de base, favoriser une saine gestion de nos

ENSEMBLE POUR UN TOGO PROSPERE !

arrondissements, avec à la clé, le recrutement des jeunes pour le service de la Police de Proximité.

- 16) **Créer** une Agence Nationale Emploi-Insertion (ANEI) en vue de recenser tous les demandeurs d'emploi et chômeurs de longue durée, les catégoriser et mettre en œuvre un programme d'insertion professionnelle. Cette agence aura pour mission d'établir avec précision toutes les données sur la situation de l'emploi au Togo, dans le cadre d'un partenariat coopératif Patronat-Etat, de gérer des programmes d'accompagnement pendant les périodes de transition professionnelle.
- 17) **Rapatrifier** avant la fin de l'année 2010 la dépouille mortelle de Feu Sylvanus Olympio, le Père de l'Indépendance, pour que lui soit rendu l'hommage de funérailles nationales, dignes de son œuvre et de son rang. Cet acte inaugurera le processus d'un ensemble d'actes concrets et ouvrira la voie d'une véritable réconciliation du peuple togolais avec son histoire.
- 18) **Constituer** comme 6^e région du Togo, l'ensemble de la diaspora, prendre toutes les dispositions nécessaires pour lui accorder le droit de vote et en créer les conditions avec les autorités des pays concernés, en faire un partenaire de choix de la relance socio-économique et politique de notre pays.
- 19) **Décréter** de concert avec toutes les forces vives du pays une Journée Nationale de Mémoire, d'Actes de souvenir et de Patriotisme.
- 20) **Instituer** dès les vacances scolaires 2010 un service civique obligatoire pour toute personne âgée de 15 à 55 ans afin de promouvoir la culture du civisme et résoudre notre crise identitaire pour mieux construire avec Patriotisme un Togo prospère.
- 21) **Organiser** rapidement des élections locales en vue d'élire des élus locaux chargés de faire vivre et d'animer la décentralisation des pouvoirs et la mise en œuvre d'une grande politique de développement local.

ENSEMBLE POUR UN TOGO PROSPERE !

II.1. Assainissement des finances publiques

Déjà inscrit au rang des mesures d'urgences, l'assainissement des finances publiques est au cœur des priorités de bonne gouvernance et constitue l'axe central devant améliorer la trésorerie de l'Etat. Cela passe par la sécurisation de toutes les recettes de l'Etat et leur centralisation au seul endroit qui lui est destiné : le Trésor Public.

Il s'agira aussi :

- d'améliorer, de sécuriser et de rationaliser les procédures financières de l'Etat ;
- de rétablir les grands équilibres macro-économiques et la crédibilité de notre pays ;
- de mobiliser les ressources nécessaires au fonctionnement du pays et à ses grands investissements, surtout pour relancer la consommation et l'activité économique ;
- d'élaborer et de faire voter par l'Assemblée Nationale un budget de relance économique devant être au moins égal au triple du budget de 2009 ;
- de mobiliser par emprunt obligataire au moins 1000 milliards de F CFA pour financer les projets de développement agricole et d'autres projets créateurs d'emplois ;
- d'établir un échéancier de paiement des dettes intérieures de l'Etat et de toutes les dettes contractées auprès du secteur privé en vue de relancer la consommation ;
- de mettre en œuvre progressivement une fiscalité de développement basée sur un code des investissements plus incitatif pour les investisseurs togolais et étrangers.
- de garantir et de sécuriser les investissements étrangers dans notre pays dans le cadre de la réforme de la justice que nous considérons à ce titre comme prioritaire.

II.2. Bonne gouvernance et lutte contre la corruption

Sous ses différentes formes, la corruption est de loin la première des causes de notre sous-développement et de misère persistante de nos populations.

Il y a quelques années, un rapport des Organisations Internationales de lutte contre la corruption avait révélé que plus de 50% des recettes douanières et fiscales s'évaporent avant d'atteindre les caisses censées les enregistrer.

En faisant des simulations du chiffre d'affaires des sociétés d'Etat et régies financières de l'Etat, si l'on estime, qu'à minima, en moyenne 30% des recettes sont perdues, on peut conclure que notre pays est victime, à cause de la corruption, d'un manque à gagner presque égal au double de notre budget de 2009.

ENSEMBLE POUR UN TOGO PROSPERE !

La lutte contre la corruption est indispensable pour l'émergence économique et sociale de notre pays.

Elle va donc être au premier rang des priorités du nouveau gouvernement dont le premier objectif consiste à moraliser la vie publique nationale. A cet effet, des actions énergiques vont être menées dès sa nomination :

- **Faire incarner** par le futur président de la République le premier exemple de la bonne gouvernance. A ce titre, il pilotera personnellement la lutte contre la corruption. Il devra déclarer ses revenus à la cour des comptes, dès la prestation de serment. La même mesure s'appliquera à chaque responsable politique de haut niveau du prochain gouvernement.
- **Mettre en place** une commission technique interministérielle chargée de la normalisation de la comptabilité nationale, et de la comparaison de nos performances économiques avec celles des pays voisins. Ses rapports seront publics et constitueront un des éléments de la promotion des compétences. C'est une instance administrative qui ne se confond pas avec la Cour des comptes. Son action est différente de celle de l'inspection d'Etat puisque sa compétence se limite aux performances et à l'atteinte des objectifs.
- **Procéder à la réhabilitation** de l'inspection Générale d'Etat dont les moyens devront être renforcés afin de lui permettre d'assurer effectivement sa mission de contrôle de la bonne gestion au sein des administrations.
- **Renforcer** également les autres organes de contrôle de l'Etat, notamment la Cour des comptes dont les membres bénéficieront d'un statut particulier afin d'exercer pleinement leur mission. Ce statut sera défini par le Parlement.
- **Mettre en place** sous l'autorité du Ministère de l'Economie, et sous supervision de la présidence de la République, une « **Agence Judiciaire du Trésor** » qui sera chargée de défendre l'intérêt public et de recouvrer de recouvrer les créances de l'Etat dans les affaires économiques.
- **Entreprendre** à tous les niveaux de la gestion publique, où le besoin sera, des « **audits** » dont les résultats seront publiés. Des actions légales de recouvrement ou de remboursement des biens spoliés seront menées afin d'assainir les finances de ces structures qui ont vocation d'aider l'Etat à développer son économie.
- **Mettre en œuvre** de nouvelles « **procédures administratives et financières** » destinées non seulement à limiter les risques de détournement mais aussi à promouvoir l'efficacité et la célérité dans l'exécution des tâches administratives.

ENSEMBLE POUR UN TOGO PROSPERE !

- Réviser les procédures d'appel d'offre pour obtenir la plus grande transparence. L'organisation concrète de ces procédures sera confiée à une « **Agence nationale des Marchés Publics** », spécialement chargée de cette activité.
- Selon ces principes, nul ne pourra plus soumissionner, si l'organisme public a relevé une incompatibilité flagrante entre le secteur d'activité et de compétence de l'entreprise et le marché soumissionné.

II.3. La lutte contre les trafics de stupéfiants et le blanchiment d'argent

- Le gouvernement « **renforcera immédiatement les capacités** » des différentes administrations concernées, pour lutter de manière déterminée et sans concessions, contre le trafic des stupéfiants.
- Un « **service administratif de lutte** », à compétence nationale sera spécialement créé à cet effet, avec pour mission unique la lutte contre les stupéfiants. Cet organisme travaillera en collaboration directe avec ses homologues internationaux. Il sera placé sous l'autorité du Ministère de l'intérieur, avec supervision directe des services de la présidence de la république.
- La lutte sera également « **renforcée en matière de blanchiment d'argent** » sous toutes ses formes.
- Une « **direction administrative spécialisée** », placée sous l'autorité du ministère des finances sera mise en place à cet effet, composée d'agents des services fiscaux, de la comptabilité publique, d'agents du ministère de la justice.
- Les agents de ces deux services administratifs, recevront dès leur affectation une formation spécialisée, auprès de services à l'étranger ayant acquis une grande expérience dans ces domaines respectifs.

II.4. Relance de l'agriculture

- Organiser dans le premier semestre de la prise de fonction du nouveau gouvernement des Etats-Généraux de l'agriculture, avec l'objectif assigné de jeter les bases d'une véritable politique agricole coordonnée, dont l'ambition est de faire du TOGO le grenier de l'Afrique occidentale.
- Etablir un plan d'action et de relance définissant clairement les moyens et les ressources à mettre en œuvre.

ENSEMBLE POUR UN TOGO PROSPERE !

- Redéfinir la politique d'autosuffisance alimentaire et permettre à ce que notre production vivrière puisse véritablement assurer les besoins de base de nos populations, et dégager des surplus commercialisables dans les pays voisins.
- Organiser les agriculteurs en coopératives et doter chaque coopérative d'un tracteur et d'un technicien en agriculture. Chaque coopérative ou groupe de coopératives seront spécialisés dans une culture donnée et disposeront d'au moins 5 hectares de terres. L'accès au crédit sera facilité pour ces coopératives.
- Doter chaque préfecture de 500 tracteurs agricoles, soit 15 500 tracteurs pour les 31 préfectures. Des techniciens agricoles seront rapidement formés pour l'utilisation de ces tracteurs. Une structure sera également mise en place pour leur maintenance et leur réparation.
- Créer 100 000 emplois dans le secteur agricole à travers la mise en place d'usines et de microprojets agropastoraux.
- Favoriser dans chaque région la spécialisation de cultures, en se basant sur les réalités géologiques, climatiques, hygrométriques de chaque milieu.
- Mettre en place dans chaque région un vaste programme de forages et de construction de barrages pour la maîtrise de l'eau en vue de pratiquer une agriculture qui subira moins systématiquement les aléas climatiques.
- Redynamiser le secteur de la production caféière et cacaoyère, et créer une usine de transformation et de fabrication de produits dérivés dans l'Akposso afin d'en faire non seulement un pôle économique mais aussi touristique, pour la résorption du chômage des jeunes.
- Favoriser par des mesures d'encouragement, la création d'usines de conservation et de transformation des fruits en produits finis dans la région des plateaux où il y a d'énormes potentialités de production de fruits. Ce qui permettra la création d'emplois et contribuera de manière évidente au développement de cette région.
- Réaménager le fleuve OTI dans la partie septentrionale du pays afin d'y développer l'agriculture et la pisciculture.
- Faire également des rives du fleuve Mono un site de production spécialisé pour offrir de l'emploi aux jeunes.
- Mettre en place un vaste chantier de reboisement afin de restaurer la flore et les essences détruites, d'une part pour réduire les risques de désertification aujourd'hui

ENSEMBLE POUR UN TOGO PROSPERE !

réels à plusieurs endroits de notre pays, d'autre part pour créer une ressource nouvelle. Ce chantier prendra en compte la nécessité de développer les essences à exploitation commerciale qui procurent de l'emploi et des devises.

- Réévaluer tous les projets agricoles antérieurement initiés par les gouvernements précédents et n'ayant pas vu le jour faute de financement pour les rendre opérationnels.
- Définir une stratégie nationale pour la production cotonnière, apurer tous les arriérés des producteurs, afin d'assurer de meilleures conditions de travail pour les campagnes futures. L'objectif étant de passer de 80.000 tonnes actuellement à 200.000 tonnes en 2012. Ce qui permettra la création d'emplois à travers la réouverture de toutes les usines de traitement de coton.
- Le nouveau gouvernement prendra l'initiative de mener une action politique au niveau régional, avec l'objectif d'obtenir l'engagement des autres pays concernés, pour coordonner l'ensemble des politiques cotonnières de la sous-région.
- Définir une politique nationale sur l'activité maraîchère, pour en faire un secteur professionnalisé capable de couvrir les besoins de nos populations sur toute l'étendue du territoire national, et de dégager des surplus destinés aux pays voisins.
- Moderniser la pêche sera l'une des priorités du nouveau gouvernement. Ainsi, le port de pêche sera pourvu de moyens modernes d'exploitation avec une formation adéquate des pêcheurs. Une criée digne de ce nom sera mise en place avec des réseaux de distribution dans tout le pays.
- Mettre en place un programme ambitieux de modernisation de l'élevage. Des centres de formation et de production en élevage seront créés dans les régions, selon les opportunités de chaque milieu, pour offrir aux citoyens les protéines animales nécessaires à leur bien-être.
- Relancer notre production textile de façon pragmatique à travers des sociétés comme TOGOTEX.

II.5. Relance de l'éducation

Notre système éducatif est au plus bas niveau et mérite une refonte totale et urgente. Pour y remédier, OBUTS propose les mesures suivantes.

Le système éducatif sera scindé en 2 grands secteurs véritablement autonomes, mais avec l'instauration de passerelles : l'enseignement général et la formation professionnelle.

ENSEMBLE POUR UN TOGO PROSPERE !

L'enseignement général scolaire comprendra les préscolaires, les premier, deuxième et troisième degrés, de même que les études et la recherche universitaires.

La formation professionnelle comprendra les formations des arts et métiers d'une part, et d'autre part, l'alphabétisation et les apprentissages pour tous ceux qui sont en dehors de l'enseignement général.

II.5.1. L'enseignement général

- Les mesures d'accompagnement de l'accès gratuit aux enseignements du premier et du deuxième degré seront concrétisées par des subventions de l'Etat aux établissements publics et privés. A ce titre, les enseignants contractuels seront désormais pris en charge sur le budget général durant les 12 mois de l'année.
- Une véritable politique de scolarité obligatoire et gratuite jusqu'à l'âge de 15 ans sera instituée pour tous les enfants résidant sur le territoire togolais.
- Les salaires des enseignants seront revus considérablement à la hausse dans le cadre d'un statut particulier qui va revaloriser le métier d'enseignant à tous les degrés. Il s'agira d'introduire une nouvelle grille salariale où aucun enseignant du premier degré ne peut gagner moins de 100.000 F CFA par mois, et aucun enseignant chercheur de l'Université ne peut avoir un salaire mensuel inférieur à 600.000 F CFA.
- Des logements seront construits et mis à la disposition des enseignants dans les zones rurales.
- Des salles de classes supplémentaires seront construites sur toute l'étendue du territoire pour répondre à l'accroissement des effectifs des apprenants ; ainsi que des bibliothèques et des salles de laboratoire dans les établissements secondaires en vue de répondre à l'exigence de qualité de l'enseignement.
- Les enseignants seront recrutés en nombre suffisant pour répondre aux besoins d'une formation de qualité.
- Des amphithéâtres seront construits dans les universités pour améliorer les conditions de travail des étudiants.
- Les étudiants de certaines facultés ou écoles supérieures auront systématiquement droit à un ordinateur portable pour leur formation. Les campus universitaires seront pourvus d'un réseau wi-fi pour faciliter l'accès à l'Internet à tous les étudiants.

ENSEMBLE POUR UN TOGO PROSPERE !

- Il sera procédé au réexamen des critères et conditions d'octroi de bourses aux étudiants, pour pouvoir en donner prioritairement à tous les étudiants issus de milieux défavorisés et aux brillants. Une allocation d'étude spéciale ou un prêt remboursable en fin de formation, seront accordés à tout étudiant non boursier le désirant.
- Les moyens de transports collectifs des étudiants seront améliorés, de même que les conditions de restauration.
- Des bibliothèques supplémentaires dotées d'équipements modernes pour faciliter les travaux de recherche des étudiants et des enseignants, seront construites sur les deux campus.
- La pratique de l'éducation physique et sportive sera renforcée à tous les niveaux d'enseignement. Les championnats scolaires et universitaires seront redynamisés.
- La redéfinition des règles, de la place et du rôle de l'enseignement secondaire privé, se fera par une concertation avec les acteurs de ce domaine et l'appui du gouvernement aux promoteurs privés.
- De nouveaux états généraux de l'éducation nationale seront organisés au terme de la première année du nouveau gouvernement, avec l'objectif de promouvoir nos langues nationales conformément aux recommandations de l'UNESCO et d'élaborer de nouveaux programmes d'enseignement qui puissent à la fois, répondre à notre crise identitaire et satisfaire les exigences d'un développement culturel, économique, industriel et scientifique de notre pays, caractérisé par son ouverture sur le monde.
- Faire de l'éducation civique une matière de base, éliminatoire à tous les examens.

II.5.2. La formation professionnelle

OBUTS entend mettre en œuvre une série de programmes permettant à ceux qui se retrouvent dans cette filière de bénéficier d'une formation de pointe pour être des interlocuteurs appréciés dans la vie active.

Pour ce faire, le niveau des diplômes de fin d'apprentissage sera relevé afin de permettre une meilleure intégration sur le marché intérieur et international.

Dans cette perspective, dès la mise en place du nouveau gouvernement, des contacts seront immédiatement pris avec les États ghanéen et suisse pour mettre à profit leur expertise en la matière. Les métiers exercés dans le pays et la production des habitants seront modernisés et développés.

ENSEMBLE POUR UN TOGO PROSPERE !

Pour ce faire, les hommes, les femmes et les enfants de notre pays seront instruits, à la base, dans leurs langues maternelles respectives comme c'est le cas dans l'enseignement dans la plupart des pays anglophones d'Afrique.

II.6. La Santé, priorité des priorités du nouveau gouvernement

La santé constitue l'élément de base de tout développement, car elle est intimement liée à la productivité de toute la société.

Notre pays est sinistré sur les plans physique, moral et social, et nécessite une politique de santé de grande envergure. Dans cette optique, il s'avère impérieux de mobiliser toutes les ressources sanitaires du Togo, tant sur le territoire national que dans la diaspora pour faire renaître notre peuple.

L'expérience et l'expertise des pays dont le système sanitaire est efficient seront sollicitées dans le cadre de la coopération, pour renforcer les assises d'un nouveau système de santé dans notre pays.

II.6.1. La prévention

Elle doit dorénavant répondre à la nécessité de promouvoir un environnement de bonne qualité devant garantir à nos populations un état de bien être physique, mental et social. De ce fait, la protection de l'environnement, la promotion de la santé mentale, la mise en place d'un système de caisse maladie garantissant des soins à tous constituent les priorités de base pour le prochain gouvernement. Parmi ces mesures les priorités consistent à :

- **Assainir** l'environnement immédiat du cordon lagunaire pour éviter la prolifération des agents pathogènes des maladies et des mauvaises odeurs.
- **Créer** un véritable réseau d'assainissement urbain, connexe aux infrastructures routières urbaines et interurbaines, permettant la récupération, le traitement et l'évacuation des eaux usées ou de ruissellement.
- **Récupérer**, trier et traiter les ordures ménagères, en créant les infrastructures nécessaires au traitement, en dotant les services de voirie des outils nécessaires, en restructurant et subventionnant l'actuel secteur informel de salubrité publique assuré par nos jeunes sans emploi.

ENSEMBLE POUR UN TOGO PROSPERE !

- **Mettre** en place un système de récupération et de traitement des contenus des puisards, pour ne plus les déverser dans la nature.
- **Créer** un Service des Espaces Verts et de l'environnement (SEVE) pour redonner un visage agréable à notre cadre de vie, aménager nos cités, réhabiliter les jardins et lieux publics, les axes de circulation et veiller à la protection de notre environnement.
- **Mettre** sur pied un véritable système de solidarité nationale, en créant une caisse maladie accessible à tous avec l'appui des partenaires au développement du Togo qui ont réussi cette expérience de par le monde (Ex : La France).
- **Mettre** sur pied une politique de l'habitat, par la création de programmes de construction de logement sociaux. Il conviendra progressivement d'éradiquer les bidonvilles pour évoluer vers un cadre de vie plus décent et salubre, dans le cadre de la lutte contre la promiscuité, source indirecte de bien de soucis de santé.
- **Mettre** sur pied un système de promotion de la qualité de l'alimentation et de l'eau de consommation. A cet effet, un réseau de surveillance sanitaire composé de spécialistes chargés des contrôles de qualité, sera mis sur pied. Ils pourront intervenir dans des cas d'insalubrité manifeste, former les professionnels de l'alimentation, les cafetiers et les restaurateurs entre autres.
- **Procéder à une révision complète** de l'actuel système d'adduction d'eau potable dans les zones urbaines, et élargir ce réseau dans la mesure du possible. Les réseaux d'eau courante seront appuyés des systèmes de forages.
- **Promouvoir** la production biologique au niveau des cultures maraîchères, aider au choix des intrants dont la toxicité est tolérée par l'organisme humain.
- **Créer** un Service National de Veille Sanitaire pour le suivi, l'évaluation et la mise en œuvre de stratégies de lutte en cas d'épidémies ou de pandémies, de prévention de nouvelles maladies et de traitement de maladies cycliques.
- **Renforcer** les moyens du programme national de vaccination par la mise sur pied d'un système de vaccination itinérant à caractère gratuit pour couvrir toutes les populations qui en ont besoin.
- **Redéfinir** le programme national de santé mentale et en faire une priorité de santé publique.
- **Organiser** la dotation systématique de nos hôpitaux d'un véritable service pharmaceutique pour prévenir les pénuries de médicaments, cause de décès malheureux, et doter nos pharmacies en médicaments classés.

ENSEMBLE POUR UN TOGO PROSPERE !

- **Renforcer** la lutte contre le trafic de médicaments contrefaits, cause de nombreux décès.

II.6.2. Accueil, prise en charge et traitement

Il s'agit de restructurer la politique des soins de santé et rétablir la confiance des populations. Cela nécessite d'importants travaux de réaménagement des infrastructures de soins publics pour susciter un meilleur investissement de ces structures par nos populations, et de fait leur meilleure productivité.

- **Réaménager**, réhabiliter systématiquement les centres de santé, voire achever le cas échéant leur construction, pour les rendre conformes aux normes sanitaires et d'une fréquentation agréable.
- **Créer** des centres de santé supplémentaires dans des zones géographiques qui le nécessitent, et aménager des pistes d'accès pour en faciliter l'usage.
- **Implanter** des unités de spécialisation nécessitant de lourds moyens au sein des CHU et celles nécessitant des moyens plus légers dans les CHR, en ayant le souci d'une répartition basée sur les critères démographiques sur toute l'étendue du territoire national.
- **Doter** tous les centres de santé universitaires, régionaux et préfectoraux des moyens nécessaires pour assurer la gratuité des opérations de césarienne pour les femmes qui sont dans l'obligation d'accoucher par cette voie.
- **Renforcer** le parc ambulancier actuel par les moyens nécessaires afin de desservir tout le territoire national.
- **Créer** une unité mobile héliportée permettant d'évacuer facilement les urgences sur les centres de référence, et de relier les points de spécialisation des CHR et CHU.
- **Moderniser** tous les équipements médicaux dans tous les centres de santé.
- **Créer** un service d'oncologie et de radiologie nucléaire de référence pour offrir des soins spécialisés adéquats à tous ceux qui souffrent du cancer à travers le pays.
- **Mettre sur pied** un dispositif national décentralisé de santé mentale pour soigner toutes les maladies mentales et réduire ainsi les risques pour la société.
- **Réévaluer** à la hausse la grille salariale du personnel de santé dans le cadre d'un **statut particulier** qui revalorise le métier de soignant à tous les niveaux, (à titre d'exemple, aucun agent de santé spécialisé quel que soit le lieu de son affectation

ENSEMBLE POUR UN TOGO PROSPERE !

ou son degré de responsabilité ne peut gagner moins de 100.000 F CFA par mois et aucun médecin spécialisé ne sera payé en dessous de 800.000 F CFA le mois).

- **Mettre sur pied** un programme d'aide au retour et de subvention pour tout personnel de santé émigré, en garantissant un logement et un travail dès la première année de retour au Togo.
- **Doter** les centres de santé à l'intérieur du pays de logements pour le personnel soignant, de même que de moyens de transport adéquats.
- **Instituer** une formation continue obligatoire et gratuite pour le personnel de santé, afin d'assurer des prestations de service de qualité à nos populations. Ces formations seront évaluées et interviendront dans les avancements.
- **Adapter** le nombre de médecins, d'infirmiers et de sages femmes aux besoins démographiques de la population dans chaque région du pays.
- **Instituer** des pôles de référence médicaux par région, afin de favoriser la mobilité des compétences et équilibrer la répartition de médecins sur toute l'étendue du territoire national.
- **Restructurer** le service social et le doter des moyens nécessaires afin d'offrir des soins de qualité et humains aux citoyens les plus vulnérables. Ce service veillera à la gratuité des opérations de césarienne pour les femmes concernées, dans tous les services publics.
- **Elaborer** une politique nationale de développement de pôles d'expertise médicale afin de conférer à notre pays une vocation régionale pour accueillir les pathologies nécessitant souvent des évacuations vers les pays occidentaux.
- **Dotation** de services et des moyens nécessaires, pour tous les centres de santé universitaires ou régionaux et préfectoraux.
- **Restructurer** et promouvoir la médecine traditionnelle par la création d'un Service National de Médecine Alternative.

III - LES INFRASTRUCTURES DE BASE

La relance économique de notre pays est étroitement liée aux grands travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures ainsi que d'aménagement de l'environnement et du cadre de vie.

Il s'agit d'investissements indispensables pour assurer une meilleure circulation dans nos villes et entre les différentes localités de notre pays. A cet effet, des chantiers seront

ENSEMBLE POUR UN TOGO PROSPERE !

ouverts en fonction des priorités, avec l'appui des bailleurs de fonds capables d'accompagner au mieux ces projets.

- **Réhabilitation** de la route nationale n°1 (Lomé - Cinkassé), et transformation en autoroute par endroits.
- **Reconstruction** de tous les ponts détruits en 2008, révision et renforcement de tous les autres principaux ponts.
- **Réalisation** effective des travaux d'adduction d'eau potable dans plusieurs quartiers de la ville de Lomé et des villes secondaires de même que l'électrification de plusieurs quartiers et villages du Togo.
- **Réorganisation** du réseau de transport urbain à Lomé, **création** d'un service de transports publics avec l'organisation d'un réseau de lignes bien délimitées pour desservir la capitale et les zones urbaines périphériques et permettre ainsi une meilleure mobilité des usagers quelque soit la saison.
- **Réhabilitation** des chemins de fer du Togo et extension jusqu'au nord.
- **Mise en œuvre** de tronçons routiers de contournement des failles d'Alédjo et de Défalé, tout en préservant l'ancien passage qui sera amélioré.
- **Transformation** en autoroute de la route Aflao-Hillah Condji.
- **Construction** d'échangeurs au niveau du rond point du Port et du carrefour de CIMTOGO.
- **Réhabilitation** de la route Lomé-Kpalimé et construction d'échangeurs au niveau d'Akossombo.
- **Construction** de la route de contournement de la ville de Lomé pour éviter la traversée de Lomé aux gros porteurs.
- **Réfection** et éclairage des principales artères de Lomé et des villes secondaires.
- **Restructuration** de la voirie et dotation en moyens pour la mise en place du Service des espaces Verts et de l'Environnement (SEVE).
- **Construction** de la route Kpalimé-Atakpamé ainsi que de la route Kabou-Bassar, sans oublier celles de Ponio à Dapaong et de Tabligbo-Gboto-Tokpli.
- **Réhabilitation** de la route Tsévié-Tabligbo et de celles reliant Kpalimé à la frontière du Ghana.
- **Réhabilitation** de la route Agou-Notsè et de celles reliant Agou à la frontière du Ghana en passant par Agotimé Nyitoé.
- **Étude et réalisation** du projet de transport fluvio-lagunaire entre Lomé et Aného.

ENSEMBLE POUR UN TOGO PROSPERE !

- **Création** autour de la lagune de Lomé, plus précisément à la place dite Bonké d'un grand parc d'attraction moderne avec la mise en valeur des rives de la lagune sous forme de bois et de villages touristiques.
- **Transformation** des rives du Lac Togo en ville touristique 4 étoiles pour développer le tourisme au Togo.
- **Aménagement** des berges des lagunes de Lomé, pour faire du bassin lagunaire un outil de transport, de divertissement et de tourisme, sur l'axe Aného-Lomé.
- **Faire** de la ville d'Aného une ville purement touristique en exploitant au mieux les sites du lac et du bord de mer.
- **Développer** l'activité touristique dans les régions de Kloto, Atakpamé, Badou, Niamtougou, Mango.
- **Faire de Sokodé** un centre par excellence de formation et de promotion du football, en dotant la ville de l'une des infrastructures pouvant accueillir l'organisation d'une CAN d'ici à 10 ans.
- **Faire de Bassar** une ville minière par la mise en exploitation du fer de Bangéli.
- **Faire de Kara** une ville universitaire et de recherche.
- **Eriger Dapaong** en centre de transit.
- **Projet de connexion** entre le Togo et le Burkina Faso par les chemins de fer en vue de réduire le coût des transports des marchandises vers et en provenance de ce pays dans le cadre de la promotion des activités du Port Autonome de Lomé.
- **Construction d'une nouvelle darse** pour offrir au Port Autonome de Lomé de plus grandes capacités de traitement des navires. Cette nouvelle darse, en offrant 6 postes à quais supplémentaires, sera essentiellement destinée à promouvoir le trafic de transbordement et permettra à notre port de profiter pleinement de sa principale caractéristique de port le plus profond de la côte ouest-africaine. Ce projet va engendrer pour sa construction la création de 3.000 emplois environ.
- **Construction d'un port sec** à Dapaong pour rapprocher le port de Lomé des usagers de l'hinterland.
- **Construction** de plusieurs catégories de logements HLM par des promoteurs immobiliers avec le soutien de l'Etat pour permettre aux togolais de se loger décentement.

ENSEMBLE POUR UN TOGO PROSPERE !

IV - PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET RENFORCEMENT DU PARTENARIAT PUBLIC - PRIVE EN VUE DE LA CREATION D'EMPLOIS POUR RESORBER LE CHOMAGE

OBUTS est convaincue que seul un secteur privé épanoui et performant peut accélérer la croissance économique. C'est pourquoi le prochain gouvernement devra mettre en œuvre dès les premiers mois de son mandat, d'importantes réformes structurelles et fiscales pour assainir et améliorer l'environnement des affaires afin que le Togo puisse attirer d'importants capitaux privés du monde entier. Il conviendra de :

- **Réévaluer le projet de Zone Franche** et l'adapter au contexte actuel de l'environnement international, et en faire profiter véritablement les travailleurs togolais.
- **Consacrer un budget** non négligeable au développement de l'artisanat dans le cadre d'un ambitieux projet de formation et de modernisation des équipements.

V - LES REFORMES ADMINISTRATIVES, INSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES

V.1. Pour une administration performante

L'application des recommandations des experts du PNUD s'impose, pour :

- Redéfinir et clarifier les missions d'Etat
- Renforcer les capacités de l'administration publique
- Rationaliser les structures et les normes
- Renforcer l'efficacité du travail gouvernemental
- Instaurer un climat de travail motivant et moderne dans l'Administration
- Améliorer la coordination de l'action gouvernementale

Ainsi, le prochain gouvernement mènera les réformes suivantes :

- **Entreprendre** une réforme administrative qui entraînera une révision globale du fonctionnement de l'Administration pour l'adapter aux nouvelles réalités politiques et économiques, afin de répondre à un impératif d'efficacité.
- **Mettre en œuvre** un programme pour rendre effective la neutralité de l'Administration togolaise, afin que ses agents recouvrent leur capacité de citoyens au service de tous les administrés, s'épanouissent et soient plus productifs.

ENSEMBLE POUR UN TOGO PROSPERE !

- **Soumettre** tous les responsables publics à une obligation de résultat sur la base d'une feuille de route et de normes administratives préalablement définies par l'autorité supérieure. Tous les responsables de quelque niveau que ce soit, à commencer par le Chef d'Etat, devront rendre compte de leurs actes. Les organes de contrôle et de surveillance institutionnels seront renforcés ou mis en place pour ce faire.
- **Faire de la volonté** du peuple l'essence de la Constitution de la République, et ramener le mandat présidentiel à 5 ans, renouvelable une seule fois.
- **Revisiter et réaménager**, à l'appui du dialogue et de la concertation, tous les textes constitutionnels ou législatifs, jusqu'ici source de contentieux politiques entre les Togolais.
- **Réaménager le Code** des marchés publics afin de mettre un terme à toutes les déviances actuelles.
- **Promouvoir la culture** du civisme par l'institution du service civique obligatoire, afin de permettre à notre jeunesse de s'approprier l'idée de nation, de développer en elle le sens du patriotisme.
- **Réviser les valeurs** des grilles indiciaires afin de donner aux travailleurs de la Fonction Publique plus de moyens pour mieux vivre. Les salaires seront en règle générale revus à la hausse pour relancer la consommation et l'épargne dans notre pays.
- **Quantifier les besoins** et définir une politique nationale de l'emploi permettant de procéder à des recrutements planifiés et réguliers dans la Fonction Publique pour combler le manque de cadres au sein de l'Administration Togolaise.
- **L'Etat assure** de manière rémanente, la formation continue au sein de l'Administration publique afin de garantir des prestations de service de qualité à tous les niveaux.
- **Organiser** à des rythmes réguliers le service obligatoire au sein de l'Administration pour promouvoir le civisme et le Patriotisme.

V.2. De la réforme des institutions

La priorité des priorités est la réforme de la constitution actuelle issue de la loi n° 2002-029 du 31 décembre 2002. Cette révision doit se faire dans la plus grande transparence, en associant tous les acteurs concernés, sans esprit de clan, ni exclusive. L'objectif poursuivi

ENSEMBLE POUR UN TOGO PROSPERE !

est de revenir à l'essence de la Constitution que le peuple s'est donnée par référendum le 27 septembre 1992.

Ce travail, sera mené sous les auspices d'une très large consultation, permettant à tous les acteurs de la vie politique et de la société civile de jouer pleinement leur rôle. Ce processus peut, seul, permettre de réaliser de sérieuses avancées dans le processus de démocratisation et d'en finir avec les possibilités de manipulation. Désormais aucun candidat ne doit plus être empêché de se présenter à un quelconque scrutin y compris présidentiel.

La réforme s'articulera autour des axes suivants :

- séparation des pouvoirs législatif et exécutif
- respect du principe de la laïcité
- liberté de réunion, d'expression et d'association
- élections libres et régulièrement programmées
- droit de propriété
- égalité des droits pour tous : éducation, santé, sécurité
- égalité des devoirs pour tous
- statut de la diaspora et droit de vote.

Toutes les « **Institutions** », prévues par la Constitution, seront définitivement mises en place, pour parfaire l'état de droit et permettre à l'Administration de fonctionner normalement.

La constitution prévoira des dispositions, permettant l'organisation de « **cadres de concertation** » appropriés chaque fois que le besoin se fera sentir, sur les grands sujets de société. Ceux-ci seront élargis aux acteurs de la société civile, en vue d'impliquer le plus grand nombre de citoyens dans les décisions qui engagent la nation togolaise. Il s'agit de promouvoir une gestion concertée avec le peuple (démocratie participative), transparente et proche des citoyens, adossée sur les moyens institutionnels.

Le gouvernement considèrera comme prioritaire la « **modernisation de la justice togolaise** », et la mènera rapidement à son terme, considérant qu'elle constitue le principal pilier de l'état de droit et qu'elle est garante de la démocratie.

V.3. Respect de tous les courants de pensée

ENSEMBLE POUR UN TOGO PROSPERE !

Une démocratie moderne se nourrit de l'échange et du débat d'idées, terreau fécond des grandes réformes et des avancées démocratiques.

Il s'agira pour le prochain gouvernement de définir des critères précis pour octroyer des moyens à toute association, apolitique ou non, reconnue d'utilité publique. La question d'un véritable « **cadre juridique** », garantissant les droits et définissant les devoirs dans l'organisation de la vie politique, sociale, économique, culturelle du pays, restée jusqu'ici trop floue et sans avancée significative, doit trouver un aboutissement et devenir institutionnelle.

V.4. Appliquer dans tous ses aspects la loi de décentralisation

La loi 98-006 du 11 février 1998, n'a pas, jusqu'ici, trouvé d'application concrète. Dix ans après, le gouvernement a promulgué la loi 2007-011 du 13 mars 2007, qui reprend pour l'essentiel et sans grande innovation, les termes de la loi de 1998.

Le refus de décentraliser empêche les citoyens de prendre à leur échelon les décisions touchant à leur vie quotidienne et au développement de leur communauté de base. Cela entrave leur prise de responsabilité et la valorisation de leurs compétences individuelles et collectives.

La décentralisation est un principe de bonne gouvernance qui s'impose aujourd'hui afin de promouvoir le développement à la base à travers le renforcement des moyens des collectivités locales. Le prochain gouvernement va se donner les moyens nécessaires pour traduire les intentions en actes concrets, en organisant rapidement les élections municipales et locales. Par ailleurs, il apportera son soutien aux collectivités locales pour entreprendre des jumelages et tout partenariat utile aux renforcements de leurs moyens.

V.5. Renforcer les capacités du parlement togolais

Les droits du parlement seront renforcés, notamment ses capacités institutionnelles pour améliorer son pouvoir de contrôle de l'action gouvernementale et son efficacité dans la production législative.

Le prochain gouvernement facilitera la formation continue des parlementaires et du personnel administratif de l'institution, dans le cadre d'échanges et de partenariats internationaux.

ENSEMBLE POUR UN TOGO PROSPERE !

Des moyens budgétaires seront alloués pour moderniser l'activité et les services offerts au public : entre autres, l'indispensable création d'une base de données législative, d'un service documentaire, l'accès des citoyens aux travaux de l'assemblée.

V.6. Renforcer la liberté de la presse et la liberté d'expression

Seule la liberté d'expression concourt au foisonnement du génie humain et permet le renforcement des échanges au sein de la communauté nationale. A ce titre, la libre expression et la liberté d'opinion seront garanties à tous les citoyens notamment aux journalistes. Ils pourront ainsi développer leur capacité à diffuser systématiquement des informations précises et crédibles, selon les règles de déontologie applicables à la profession.

Nous nous engageons à garantir la liberté d'expression. La seule limite à cette liberté sera celle imposée par les lois et règlements.

La HAAC sera réformée de sorte qu'elle ne soit plus un simple organe de transmission du pouvoir exécutif, mais le reflet du pluralisme institutionnel.

Un Institut paritaire de formation des journalistes sera créé.

Un code de déontologie sera institué pour la profession dans le large respect de sa diversité.

VI - DE LA RECONCILIATION NATIONALE A LA REHABILITATION DE NOTRE HISTOIRE COMMUNE

La gravité de la crise actuelle de notre pays, et le poids dans la mémoire collective des différentes tragédies qui ont jalonné notre histoire, imposent la nécessité d'un travail de mémoire consciencieux, pour permettre enfin à la réconciliation nationale de prendre corps concrètement, afin d'aboutir à la réhabilitation de notre histoire commune.

Pour cela il faut veiller à ce que les consultations de la Commission Vérité-Justice-Réconciliation soient organisées dans le respect du pluralisme de la société togolaise, sans aucun a priori, permettant à toutes les couches de la société de participer à ce travail de mémoire contre l'impunité au Togo. D'où un devoir de vigilance citoyenne pour suivre de près et participer largement à ce processus.

ENSEMBLE POUR UN TOGO PROSPERE !

Au-delà de la récapitulation des faits et des événements qui ont jalonné l'histoire du pays, de la définition des responsabilités des uns et des autres, de l'indemnisation des victimes, le nouveau gouvernement s'appuiera sur les conclusions de ladite commission pour projeter notre pays dans la modernité.

Une fois ce travail de récolement terminé, le nouveau gouvernement veillera à ce que les mesures nécessaires soient prises en vue de la mise en place des « **instruments permanents** » devant permettre au peuple togolais de se réapproprier son histoire et d'en conserver la mémoire.

Dans cette perspective, il sera procédé à l'organisation d'un colloque national devant jeter les bases de création d'un « **Institut d'Etudes de l'Histoire du Togo** ». Cet instrument permettra aux historiens et chercheurs de tous horizons de compléter et d'enrichir, sur des bases scientifiques, l'étude de l'ensemble des événements qui ont concouru à la formation de la nation togolaise.

VII - DEFINIR UNE VERITABLE POLITIQUE CULTURELLE

Il n'y a d'avenir que dans la mesure où nous prenons réellement conscience de notre identité culturelle et y arrimons notre rapport au monde. OBUTS reste convaincue que le développement harmonieux du Togo ne se peut qu'à travers une véritable « **révolution des esprits** » qui permettra à notre peuple de se réapproprier son histoire et ses valeurs culturelles. Dans cette perspective, il est urgent qu'une véritable politique de préservation du patrimoine sous toutes ses formes soit mise en place, de même qu'une politique réaliste et pragmatique de promotion artistique. La création d'une « **Fondation Nationale pour la Culture** », dotée de moyens adéquats s'impose de fait. Celle-ci devra décliner ses activités dans divers aspects du patrimoine matériel et immatériel.

Il convient d'inventorier le plus large éventail de nos expressions culturelles, de dégager sur nos propres ressources les fonds nécessaires à l'entretien de notre patrimoine culturel, pour pouvoir ensuite prétendre au bénéfice du mécénat par le soutien de partenariats privés de tous ordres, autant que des institutions internationales.

La création de « **l'Institut d'Etudes de l'Histoire du Togo** » devra permettre au-delà de la recherche, le développement d'activités touristiques et d'échanges culturels à caractère international pour valoriser notre patrimoine dans sa grande diversité à travers le pays.

ENSEMBLE POUR UN TOGO PROSPERE !

Cela va, des vestiges et sites consacrés à la mémoire de nos ancêtres qui montrent que la traite négrière a bel et bien été pratiquée dans notre pays, même après l'abolition de 1848, jusqu'aux sites des Batammariba du Koutammakou, classés par l'Unesco au patrimoine mondial de l'humanité.

Dans le cadre de la promotion artistique, le nouveau gouvernement encouragera toutes les formes de création culturelle : arts plastiques, peinture, musique, danse, théâtre, littérature, mode, cultures traditionnelles. . .

A l'instar de ce qui s'est fait à Lomé avec la création de la bibliothèque Félix COUCHORO, le nouveau gouvernement va contribuer au développement de ce type d'infrastructures publiques dans toutes les capitales de région dans un souci d'équilibre national, de promotion et de diffusion des spécificités culturelles.

Le nouveau gouvernement favorisera l'implantation de pôles d'information, d'échange, de réflexion et de partage des savoirs à vocation culturelle sur toute l'étendue du territoire national.

Les moyens du Bureau togolais du droit d'auteur (BUTODRA) créé en 1991 pour protéger et défendre les intérêts professionnels et patrimoniaux des auteurs, seront renforcés pour un meilleur exercice de ses prérogatives.

VIII - UNE DIPLOMATIE OFFENSIVE ET UNE ARMEE REPUBLICAINE POUR LE RAYONNEMENT DU TOGO

VIII.1. Pratiquer au plan international, une politique de relations fondées sur le respect et l'intérêt mutuel, prenant en compte la multipolarité de notre monde actuel, telle est la vision d'OBUTS.

La seule voie possible pour sortir notre pays de l'ornière est celle de la Paix. C'est ce souci qui doit sans cesse fonder l'action du nouveau gouvernement afin de véritablement ramener la confiance, faciliter la réconciliation nationale et relancer le Togo dans le concert des nations.

La recherche de la paix intérieure sera au cœur de l'action politique. Pour ce faire, il sera procédé à la mise en place d'un « **Conseil Consultatif National** », qui réunira autour du Chef de l'Etat, des représentants du département des affaires étrangères et des forces vives issues de toutes les préfectures.

ENSEMBLE POUR UN TOGO PROSPERE !

Son objectif sera d'élaborer la « **Charte de la Paix** », de la vulgariser afin de faire partager cette vision à tous les Togolais, et d'aider nos populations à faire converger leurs efforts vers cet idéal sacré : la paix dans la justice. Il veillera à ce que la politique extérieure de notre pays soit sans cesse fondée sur le respect mutuel, l'écoute des autres et la recherche de synergies.

Le nouveau gouvernement prendra une part active aux travaux de l'ensemble des institutions régionales ou continentales en Afrique, et dans l'ensemble des institutions internationales. Il défendra la « **Charte de la Paix** » pour imprimer la vision pacifique du Togo sur la scène internationale.

Au plan régional, le nouveau gouvernement fera des propositions pour convaincre les pays partenaires de la nécessité de politiques communes bien plus intégrées, et œuvrera au renforcement des capacités d'action des différents groupes dont le Togo est membre. Tous les efforts seront mis en œuvre pour rendre effective la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEDEAO. Pour plus d'efficacité et une meilleure synergie, des efforts seront faits en vue d'unifier les processus d'intégration sous-régionaux de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Un projet de développement régional du nucléaire civil africain, de même que de l'énergie solaire et éolienne sera soumis aux pays membres de la CEDEAO dans le souci de promouvoir des pôles régionaux d'industrialisation, impérieuse nécessité pour le développement de nos Etats.

Au plan continental, dans le cadre de l'Union Africaine, il s'agira de convaincre la majorité des partenaires, de l'intérêt pour la crédibilité de l'Afrique, de prendre des positions courageuses, afin de donner de véritables moyens à cette institution pour réaliser la renaissance africaine.

Au plan international, le nouveau gouvernement devra renforcer les moyens du département des affaires étrangères dans le cadre de la diplomatie de conférence (négociation des accords de partenariat avec l'Union européenne, discussions ad hoc au sein de l'OMC) afin de mieux parvenir aux objectifs de développement de notre pays.

ENSEMBLE POUR UN TOGO PROSPERE !

La recherche de partenariats avec les pays amis devra se faire sur la base de la réciprocité des intérêts de nos peuples, dans le seul but de promouvoir la dignité humaine, le développement et la paix dans le monde. Dans ce sens, nos divers contrats avec nos partenaires en développement seront assortis de « **clauses de transfert de technologies** ».

Le nouveau gouvernement entreprendra les actions nécessaires avec la diaspora noire africaine dans le cadre de la renaissance africaine.

VIII.2. Une armée républicaine au service de la nation

Le nouveau gouvernement s'emploiera à mener à terme la professionnalisation de l'armée. Pour cette fin, des « **assises nationales de la défense** » seront organisées afin de redéfinir les missions assignées à l'armée ainsi que sa place et son rôle au sein de la nation. Une réflexion sera engagée sur la formation continue ainsi que sur la reconversion des militaires.

L'armée sera étroitement associée au service civique obligatoire pour rendre effective et solide la réconciliation armée-nation.

Afin de respecter l'équilibre budgétaire, de nouvelles orientations intégrant les travaux de prospective stratégique, seront définies en tenant compte des priorités nationales. La programmation et l'exécution des opérations de l'armée respecteront la règle de la compatibilité financière de la nation.

Une visibilité accrue sera donnée aux opérations dans lesquelles nos forces armées sont engagées.

IX. LES DROITS DE L'HOMME AU CŒUR DE L'ACTION POLITIQUE

Le Togo étant partie prenante dans les différents traités relatifs aux droits de l'homme, il est du devoir du nouveau gouvernement d'asseoir notre pays à la place qui est la sienne dans le concert des nations. Nous prenons l'engagement de veiller à la mise en œuvre des droits garantis dans ces textes. Cela suppose au préalable de veiller au respect des droits civils et politiques de nos concitoyens.

Nous nous engageons à respecter les droits et libertés consacrés par la Constitution du 14 Octobre 1992. Le nouveau gouvernement va mener une lutte sans merci contre l'impunité.

ENSEMBLE POUR UN TOGO PROSPERE !

Les mécanismes non-juridictionnels de protection des droits de l'homme vont être réactivés. A cet égard, le rôle de la CNDH va être renforcé. Le respect des droits de l'homme ayant un prix, le nouveau gouvernement la dotera des moyens nécessaires devant lui permettre d'assurer efficacement son rôle de gardienne des libertés.

Nos différents projets de réhabilitation des infrastructures de base nécessiteront dans certains cas, le recours à l'éviction de certains de nos concitoyens de leurs habitats et de leurs terres. Nous nous engageons à respecter les principes directeurs contenus dans les recommandations sur l'éviction forcée et les droits de l'homme, de sorte que les expulsions pour permettre des réalisations d'intérêt public se fassent sans souffrance pour nos concitoyens. Il faut retenir que pour l'épanouissement des droits de l'homme, leurs défenseurs auront droit à la garantie de sécurité, et bénéficieront de la protection des pouvoirs publics.

CONCLUSION

Le Togo, notre pays, est aujourd'hui un immense chantier dont l'exécution nécessite la quintessence des expertises variées et complémentaires de chacun de ses enfants. OBUTS est convaincue que seule l'action concertée dans l'humilité et le souci de l'intérêt général peuvent faire renaître la confiance, et apporter à notre quotidien, les couleurs radieuses du bien être et du vivre ensemble. Voici venu le temps de l'Action Commune et Citoyenne pour la Libération Nationale !

FEDERONS NOS ENERGIES POUR BATIR UN TOGO PROSPERE !